

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 juillet 2020

CP2020_07_11
id. 5273

Le 7 juillet 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-José Mauriège, première Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HENRYOT)

Sont absents :

M. DEPRINCE, M. WEILL

Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PLAN D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 2020

Le Département de Tarn-et-Garonne participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2020, le Département de Tarn-et-Garonne pourra être partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de 10 000 €.

I - PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2020

Enjeu « impliqués de 11 à 15 ans »

« Enjeu Sécurité des déplacements domicile-collèges »

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la Prévention Routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collèges, avec une participation du Département de 2 500 €, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Enjeu « Deux roues motorisés » : 15 interventions

Le Département de Tarn-et-Garonne participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le service coordination sécurité routière de l'État (Préfecture / Direction départementale des territoires 82), les forces de l'ordre (police, gendarmerie) et la fédération française des motards en colère (FFMC 82).

La participation du Département est valorisée par la remise de lots promotionnels tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous... remis aux lauréats par un élu du Département.

Pour l'année 2020, il est prévu de reconduire ces actions. La réalisation de ces actions nécessite un montant de 3 000 €.

Actions de la Prévention Routière

La Prévention Routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière.

Pour l'année 2020, il est proposé une intervention du Département à trois niveaux :

- Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière. Cette subvention permet le financement de frais nécessaires au fonctionnement des pistes, ainsi que la maintenance des véhicules utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges .
- Aide du Département pour la participation à la réalisation de l'enjeu sécurité liée aux déplacements domicile-collèges avec les bus scolaires.
- Aide pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la documentation concernant la sécurité routière, adaptée aux enfants et aux adolescents.

Le montant global d'aide au bénéfice de la Prévention Routière s'élèvera à 2 000 €.

Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »

Le Département souhaite, dans le cadre des actions 2020, poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et stupéfiants et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association R.E.V. (Rentrez En Vie) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs, qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Département, marquée par une aide financière de 2 500 €, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

III - SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Actions	Montant	Décisions
- Sécurité des déplacements domicile-collèges	2 500,00 €	
- Enjeu Deux Roues Motorisées	3 000,00 €	
- Aides à la Prévention Routière	2 000,00 €	
- Opérations « Capitaine de Soirée » avec R.E.V.	2 500,00 €	
TOTAL	10 000,00 €	

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve dans le cadre des actions de sécurité routière, la participation du Département pour un montant global de 10 000 € pour 2020 ainsi réparti :
 - Sécurité des déplacements domicile-collèges 2 500 €
 - Enjeu deux roues motorisés 3 000 €
 - Aide à la prévention routière 2 000 €
 - Opérations « capitaine de soirées » avec R.E.V (rentrez en vie)..... 2 500 €
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles suivants du budget départemental :
 - 6135 – sous-fonction 221 pour l’enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges »,
 - 6238 – sous-fonction 18 pour l’enjeu « deux roues motorisés »,
 - 65684 – sous-fonction 18 pour les enjeux « prévention routière » et « Alcool, stupéfiants, comportements délictueux ».

Adopté à l'unanimité.

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Marie-José MAURIÈGE